AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-6-71 150481

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 92.06.25
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

Supplément N° 3 au Bulletin Technique N° 129 de JUIN 1971 — 1971-20

SOINS A DONNER AU VIGNOBLE ET AUX CULTURES FRUITIERES APRÈS UNE CHÛTE DE GRÊLE

De violents orages, accompagnés de chûtes de grêle importantes provoquent presque quotidiennement des ravages dans les vignobles et les vergers de la région.

SUR VIGNE

Les feuilles sont lacérées, quand elles ne sont pas totalement déchiquetées. Les jeunes rameaux, encore tendres sont souvent coupés ou hachés, ainsi que les grappes en cours de floraison. Sur ces dernières, l'installation du botrytis au niveau des plaies est à craindre.

Devant ces dégâts, les viticulteurs s'interrogent sur les mesures à prendre et les interventions à envisager.

Dans le cas où la récolte est entièrement détruite, et les rameaux déchiquetés jusqu'à quelques centimètres de la base, il peut être nécessaire de retailler afin d'obtenir des bois de taille corrects pour l'hiver prochain. Toutefois, cette taille doit être pratiquée au plus tard au cours de la dernière décade de juin, les nouvelles pousses ayant alors juste le temps nécessaire pour leur aoutement. En cas d'orages plus tardifs, il est donc préférable de s'abstenir de retailler.

Lorsque la récolte n'est pas détruite, ne pas intervenir sur les rameaux porteurs et ne tailler court, si cela est nécessaire, que les autres pousses mutilées.

Dans tous les cas, il est indispensable d'effectuer dans la semaine qui suit la chûte de grêle un traitement contre le mildiou pour protéger le feuillage encore sur les ceps devenu plus sensible à la maladie. En outre, dans les 8 - 10 jours suivants, il est conseillé d'effectuer une seconde pulvérisation pour éviter l'installation du mildiou sur la nouvelle végétation, en croissance rapide à partir des bourgeons anticipés et des entre-coeurs.

Pour éviter l'installation du botrytis sur les grappes blessées, aucune expérimentation à notre connaissance, ne permet de conseiller un traitement fongicide particulier. Toutefois, la réflexion commande d'utiliser pour les traitements antimildiou les fongicides également en autorisation provisoire de vente contre la pourriture grise (Captafol, Captane, Dichlofluanide, Folpel, associations de Dichlofluanide + Cuivre et Folpel + Cuivre).

Enfin, dans les parcelles retaillées ou non la cicatrisation des plaies provoquées par la grêle sera d'autant plus rapide qu'on favorisera une accélération de la formation des cals au bord des blessures. Pour cela, augmenter la vigueur des vignes par un apport d'azote nitrique (50 unités par hectare) sauf dans les vignes trop vigoureuses portant encore une récolte où cette fertilisation risquerait d'entraîner la coulure.

.../...

P432

.../...

SUR ARBRES FRUITIERS

Les dégâts sur le feuillage et les jeunes pousses sont semblables à ceux observés sur la vigne.

Sur fruits à pépins, les plaies se cicatrisent par subérisation de la zone traumatisée qui prend souvent l'aspect d'une verrue. Cette déformation entraîne un déclassement du fruit au moment de la commercialisation. En outre, les pommes grêlées sont souvent très sujettes à la pourriture interne pendant la conservation. Aucun traitement particulier ne paraît pouvoir hâter la cicatrisation des plaies de grêle et il est seulement conseillé d'assurer la protection contre la tavelure dès qu'il est possible de pénéter dans les vergers.

Sur fruits à noyau, les pêches et nectarines sont particulièrement sensibles à la grêle, surtout à l'approche de la maturité. Les blessures sont envahies rapidement par divers champignons qui entraînent en quelques jours la pourriture totale des fruits. Dans ce cas, aucun fongicide ne paraît capable d'apporter une amélioration, et diverses observations récemment effectuées dans les vergers du Lot et Garonne nous incitent à ne pas conseiller d'intervention particulière.

Il en est de même pour le prunier, dont les fruits, à cette époque, se cicatrisent assez bien, quoiqu'une certaine proportion d'entr' eux soit susceptible d'être attaquée par le monilia. Mais, la lutte contre ce champignon n'étant pas encore au point sur fruits, nous ne conseillons pas de traitement spécifique dont les résultats sont généralement décevants.

VIGNE

MILDIOU et BLACK-ROT

Le mauvais temps a empêché dans la plupart des cas tout traitement au cours de la semaine passée.

Lorsqu'une pulvérisation a pu être effectuée, les produits ont été délavés par les pluies.

Le traitement conseillé dans notre précédent bulletin doit donc être effectué dès qu'il sera possible de pénétrer dans les vignobles, dont un certain nombre sont à découvert depuis une quinzaine de jours, la dernière intervention remontant souvent au 2 - 3 juin.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Le conseil de traitement de nos deux derniers bulletins reste valable. Dans les vergers présentant des taches de tavelure comme dans ceux encore indemnes, les risques d'apparition d'infections primaires restent élevés jusqu'au 20 juin. Il est donc nécessaire d'être couvert avant cette date.

Dans les vergers indemnes de toute attaque après le 20 juin, la protection pourra être arrêtée, les projections d'ascospores étant terminées depuis le début du mois.

Bordeaux, le 16 Juin 1971

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

P. le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Aquitaine " et par Délégation
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
C. ROUSSEL

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX